GENEVE

Année XXXII - N° 885 - 4 NOVEMBRE 1933

LE RÉVEIL anarchiste

C'est par ignorance de l'histoire que des publicistes ont attribué à l'ancienne corporation le mérite d'avoir été la protectrice de l'ouvrier: faite par les maîtres, elle protégeait les maîtres, et d'accord avec la police royale elle tenait en général l'ouvrier dans une dépendance étroite. La corporation était une sorte de coalition tacite et permanente contre la hausse des salaires, quoiqu'elle n'eût pas la puissance d'empêcher complètlment le jeu de l'offre et de la demande; coalition plus efficace que celle dont on accuse aujourd'hui les trusts, parce que les ouvriers, étant alors parqués par métier, n'avaient pas la compensation d'un marché libre.

E. LEVASSEUR
Histoire des classes ouvrières.

REDACTION ET ADMINISTRATION :
Rue des Savoises, 6
GENÈVE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

Le numéro : 15 centimes

SUISSE ET UNION POSTALE
Abonnement : Une année, fr. 5.—
Six mois, fr. 2,50

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX
Le Réveil, No I. 4662. Genève

GRANDE SALLE DU FAUBOURG
Terreaux-du-Temple

Mardi 7 novembre, à 8 h. 30 du soir

Le masque du fascisme
LA CORPORATION

CONFERENCE PUBLIQUE
par L. BERTONI

suivie de discussiion.

Nous invitons les partisans de la Corporation à prendre la parole; mais afin que le débat soit serré, interventions des contradicteurs et répliques du conférencier ne devront pas dépasser dix minutes. Un même contadicteur pourra d'ailleurs reprndre plusieurs fois la parole.

La fièvre électorale

Bon nombre de citoyens, parmi lesquels une majorité de déshérités, sont pris de la fièvre électorale. Une douloureuse expérience devrait pourtant leur avoir appris qu'avec n'importe quel résultat électoral, il n'y aura aucun changement essentiel. La vie ne peut changer que si ceux qui la vivent changent leur manière de la vivre. Il nous sera objecté que tel ou tel gouvernement pourra mieux nous aider à cela que tel ou tel autre. Hélas! le seul fait de commencer à compter en une force en dehors de nous au lieu de faire valoir directement celle qui est en nous est une première faiblesse. L'attente de l'aide d'en haut n'est qu'un triste résidu de la superstition religieuse.

D'autres l'ont déjà dit — et les faits ne se sont que trop chargés de le démontrer — voter c'est abdiquer. Un souverain abdique lorsqu'il confie à un autre personnage l'exercice de la souveraineté. Mais avec les élections le peuple n'a précisément jamais fait que cela. Il peut y avoir un certain avantage à se choisir les maîtres; mais il y a avant tout l'inconvénient grave d'affirmer en somme ne pouvoir s'en passer de légitimer ainsi même les mesures dont nous serons victimes. Nous aurons en effet fourni les verges pour nous fouetter. Le faisceau des licteurs romains était bien symbolique: des verges entourant la hache que Hitler vient de remettre en honneur pour les exécutions.

Examinons maintenant les objections.

— Selon vous, laissons donc les bourgeois faire tout ce qu'ils veulent!

L'Allemagne et l'Italie nous ont prouvé que si nous n'avons que des bouts de papier pour résister à la bourgeoisie, nous sommes perdus. L'Autriche nous offrira sous peu le même spectacle. Le pouvoir n'a jamais été qu'une force armée contre le peuple.

— Fort bien, cherchons à devenir nous-même cette force.

Etrange illusion, de croire tout d'abord que le temps nous en sera laissé et ensuite qu'étant donné l'ensemble des institutions sociales le pouvoir qui en est l'émanation puisse s'exercer bien différemment. Evidemment la manière peut être plus ou moins brusque, mais nulle grande transformation ne pourra s'opérer en mieux; en pis, c'est une autre affaire, à preuve le fascisme.

— Précisément, votons pour nous opposer au fascisme.

Le fascisme, c'est l'illégalité avouée et brutale, c'est l'application de la maxime: Sortir de la légalité pour rentrer dans le droit... dans le droit d'écraser à jamais toute tentative d'émancipation du joug du Capital et de l'Etat. Impossible donc de le combattre sur le terrain d'une légalité, qui d'ailleurs est la consécration même de notre infériorité, de notre servitude.

— N'étant pas à même de déclencher une révolution, il importe d'opposer sans tarder une résistance, et celle sur le terrain électoral en est une.

Pauvre résistance, puisque jour après jour nous voyons la légalité violée et les légalitaires impuissants à faire cesser ces violations. Le peuple vote contre la baisse des salaires, contre les lois liberticides, et la baisse est appliquée et les libertés publiques sont supprimées en fait.

— N'exagérons rien; jusqu'à présent nous pouvons quand même nous associer et nous réunir, dire notre pensée et manifester dans la rue.

Soit, n'exagérons pas, car rien en effet n'est plus décourageant; mais surtout n'oublions pas qu'il est de toute importance de résister vigoureusement aux premières tentatives fascistes, autrement elles ne feront que grandir et se multiplier. La résistance, relativement aisée au début, devient de plus en plus dure. Que penser de ces pauvres socialistes autrichiens, qui continuent à subir des persécutions, à se laisser désarmer, se bornant à avertir gentiment les fascistes qu'ils finiront bien par se rebiffer, quand les persécuteurs seront plus que jamais forts et les persécutés plus que jamais affaiblis. Etrange tactique, vraiment.

— Vos remarques peuvent être justes, mais vous ne nous convaincrez point qu'il ne faille pas lutter par tous les moyens, surtout lorsque le peuple n'est nullement préparé à utiliser ceux préconisés par vous.

Et voilà précisément la grande erreur du parlementarisme socialiste. Il a donné l'illusion à la masse d'une puissance qu'il n'avait pas, qu'il ne pouvait avoir. Et la masse ne s'est pas inquiétée d'en acquérir une autre. Aujourd'hui pourrait-elle improviser cette autre puissance? Certes, il est permis d'en douter. Mais, dès lors, devons-nous continuer à nourrir la masse d'illusions, précisément quand le danger se fait plus grand? Et nous voulons laisser de côté ici toutes les possibilités de trahison, dont l'histoire du parlementarisme socialiste est pourtant si riche, pour constater simplement que sur le terrain parlementaire notre émancipation ne peut s'opérer. Chacun le sent si bien, qu'en somme il ne nous est plus promis que de nous sauver du fascisme, alors que ce dernier est par définition illégal — il se dit faussement même révolutionnaire — et nous saurons le combattre comme tel ou notre défaite peut être annoncée à l'avance. Nous ne contestons point la complexité de la situation, mais à qui la faute et faut-il persister dans cette faute?

— Bon! vous dites: Nous ne savons que faire de la légalité. Quel meilleur prétexte pour nos ennemis que d'en sortir avant nous et de nous écraser sans phrases!

Le danger est là et toutes les parades électorales ou autres ne le supprimeront pas. Qui ne se rappelle la propagande électorale vibrante, imposante, envahissante, débordante du Parti communiste allemand, avec déluge d'imprimés, défilés de gardes rouges, retraites aux flambeaux, débauches d'étoffes, de papiers, de peintures écarlates. Et après? Ce serait cruel d'insister. Ou nous envisageons le cas de résistance directe et décidée de chaque individu ou nous pouvons considérer notre défaite comme déjà consommée. La plus large union possible, sans doute, mais une union non de militants pour qui l'ordre d'agir réside dans le fait même de la menace et de l'attaque de l'ennemi. C'est en somme d'une toute autre mobilisation que celle électorale que nous avons besoin. La bourgeoisie pour agir n'a besoin d'aucun prétexte. Voulons-nous, oui ou non, abattre son règne? Si oui, cela suffit pour qu'elle se trouve fondée à le défendre à tout prix. Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes, car nul gouvernement ne nous sauvera.

VICTOIRE!

Nous venons d'éditer en carte postale et en tableau en couleurs, format 48 × 66 cm., une nouvelle œuvre de Firmin Sagrista, auteur de *L'ultime vision de Montjuich* et de *Si vis pacem!* qui eurent un si grand succès. La carte est en vente au prix de 10 cent., le tableau de 50 cent. Travail suggestif et excellent pour la propagande antimilitariste. Nous enverrons gratuitement la carte à tous ceux qui nous en feront la demande.

Anarchistes et Elections

Dernièrement des camarades nous ont proposé de discuter cette question: S'abstenir ou voter? A vrai dire elle nous paraissait définitivement tranchée pour tout anarchiste, mais il y avait sans doute intérêt à reprendre la question pour les jeunes camarades.

Maintenant, nous croyons bon de réimprimer ici ce que notre camarade Malatesta avait eu l'occasion de déclarer sur le même sujet.

Aux élections françaises de 1914, la Bataille syndicaliste, *sous prétexte de campagne antiparlementaire, ayant proposé de poser « les candidatures de protestation des anarchistes détenus politiques et exilés », Malatesta fit la déclaration suivante:*

Je suis contraire aux candidatures de toutes espèces, et je dirais presque, à celles de protestation plus qu'aux autres, parce qu'elles prêtent davantage à équivoque, et sont plus susceptibles aussi de détourner et corrompre l'élément révolutionnaire J'y suis contraire encore par le fait même de la candidature qui implique la reconnaissance des institutions, pour le genre de propagande à mener pour la faire réussir, et pour l'effet moral qu'elle produit sur le candidat et sur ses partisans.

Charles Malato, ayant à son tour prétendu que dans Volontà *Malatesta aurait en quelque sorte admis que les anarchistes votent pour Cipriani à Milan, nous lui avons fait remarquer que son opinion avait été mal interprétée, en donnant l'explication précise que cette fausse interprétation avait provoquée. La voici:*

Quelques camarades nous ont écrit pour critiquer notre article du dernier numéro *L'heure de Cipriani*, et nous opposent des arguments en faveur de l'abstentionnisme et contre toute indulgence pour le parlementarisme, arguments que nous adoptons entièrement, étant précisément ceux que nous développons sans cesse par la parole et par la plume.

Evidemment, il n'y a pas dissentiment, mais malentendu. Expliquons-nous.

Ayant dit que lorsque les individus vont voter, il vaut mieux qu'ils votent pour le socialiste que pour le curé, pour le révolutionnaire plutôt que pour le policier, nos critiques ont cru que nous voulions soutenir une fallacieuse théorie du moindre mal, et nous opposent les effets corrupteurs et endormants produits par l'électionnisme et le parlementarisme.

Et nous sommes parfaitement d'accord. C'est pourquoi nous ne disions pas qu'il vaut mieux qu'un révolutionnaire soit élu à la place d'un conservateur; nous affirmions qu'il est préférable que ceux qui vont voter votent pour le candidat le plus avancé, car cela prouve de leur part une mentalité, une disposition d'esprit moins réactionnaire que s'ils se comportaient autrement.

Nos amis ne voient-ils pas la différence?

Nous voudrions voir les électeurs s'abstenir consciemment et délibérément. Ils prouveraient ainsi leur défiance à l'égard des institutions actuelles et se prépareraient à les combattre avec des moyens efficaces. Et c'est pour cela que nous prêchons l'abstentionnisme.

Mais puisque nous ne réussissons pas à faire accepter nos idées par tout le monde, nous avons toujours intérêt à ce que les individus n'étant pas avec nous, en soient éloignés le moins possible.

Nous nous réjouirions de l'élection des pires réactionnaires, si elle était due aux voix des bourgeois et à l'abstention consciente des travailleurs. Mais nous ne pouvons pas cependant nous en réjouir s'ils sont élus par les voix des travailleurs, que ce soit par une fidélité stupide au prêtre, au roi ou au patron, ou par lâche soumission au gendarme ou à l'agent du patron.

Nous aurions réellement souhaité voir les ouvriers milanais, invités à voter pour Cipriani, répondre: Si Cipriani veut la révolution, qu'il nous aide à la réaliser, comme nous l'aiderons lui, et qu'il ne nous demande pas de l'envoyer au parlement au milieu de nos ennemis.

Cependant, puisque cette conscience leur fait défaut et que nous n'avons pas encore réussi à la leur inspirer, nous sommes plus contents, ou si l'on veut moins mécontents, de savoir qu'ils votent pour Cipriani plutôt que pour son adversaire nationaliste et clérical.

Evidemment, les électeurs de Cipriani sont plus susceptibles que les autres d'accepter notre propagande et certainement le jour de la révolution pourrions-nous compter davantage sur eux que sur ceux qui sont menés par les curés; certainement encore, la ville de Milan donnant des suffrages aux socialistes est plus près de nous que certaines communes qui votent pour le candidat du curé ou du maréchal des gendarmes.

Nous devons prêcher l'abstentionnisme conscient, demeurer fermes et soutenir tout notre programme, sans diminutions et sans transactions. Mais cela ne doit pas nous empêcher de distinguer entre ceux qui ne sont pas avec nous, et de nous réjouir qu'une population, n'étant pas encore anarchiste, soit républicaine plutôt que monarchiste, socialiste plutôt que bourgeoise.

Du moins, républicains et socialistes discutent avec nous et, espérons-le, combattront un jour avec nous contre les ennemis les plus proches; les autres voudraient nous envoyer au bagne.

Comment donc ne pas préférer les uns aux autres?

Et enfin, lorsqu'en 1924 quelques camarades français conseillèrent une fois de plus de voter pour le fameux « bloc des gauches », Malatesta publia l'article suivant:

« Anarchistes » électionnistes

Comme le droit de se dire anarchiste appartient à tout le monde, nous voyons de temps en temps quelque nouveau converti au parlementarisme continuer, au moins pendant un certain temps, à se déclarer anarchiste.

Nous ne trouvons rien de mal, rien de déshonorant dans le fait de changer d'opinion, lorsque le changement est dû à de nouvelles et sincères convictions et non à des motifs d'intérêt personnel; nous aimerions pourtant que chacun dise ouvertement ce qu'il est devenu, ce qu'il a cessé d'être, ainsi seraient évitées des équivoques et d'inutiles discussions, mais peut-être ceci n'est-il pas possible, parce que celui qui change d'idées ignore généralement au début où il aboutira.

Du reste, ce qui nous arrive, arrive aussi et en plus forte proportion dans tous les partis, dans tous les mouvements politiques et sociaux. Les socialistes, par exemple, n'ont-ils pas dû souffrir que se disent socialistes des exploiteurs et des politiciens de tout acabit, et les républicains ne doivent-ils pas supporter aujourd'hui que certains vendus au parti dominant usurpent le titre, tout simplement, de mazziniens?

Heureusement, l'équivoque ne peut être de longue durée. La logique des idées et la nécessité de l'action amènent ces prétendus anarchistes à renoncer à leur titre et à se mettre à la place qui leur convient. Les anarchistes « électionnistes », qui ont surgi en diverses occasions, ont tous, plus ou moins rapidement, abandonné l'anarchisme, de même que les anarchistes dictatoriaux ou bolchevisants deviennent bientôt bolchevistes pour de bon et se mettent au service du gouvernement russe et de ses délégués.

Le phénomène s'est reproduit en France à l'occasion des élections de ces jours-ci. Le prétexte est l'amnistie: « des milliers de victimes gémissent dans les prisons et les bagnes; un gouvernement de gauche accorderait l'amnistie; il est du devoir de tout révolutionnaire, de tout homme de coeur, de faire tout ce qu'il peut pour que sortent des urnes les noms des hommes politiques dont on espère l'amnistie ». Telle est la note dominante dans les raisonnements des récents convertis.

Que les camarades français soient sur leurs gardes. En Italie, ce fut l'agitation en faveur de Cipriani prisonnier qui servit à André Costa pour entraîner aux urnes les anarchistes romagnols et commencer ainsi la dégénérescence du mouvement révolutionnaire, créé par la Première Internatio-

nale, et réduire finalement le socialisme à n'être qu'un moyen d'amuser les masses et d'assurer la tranquillité de la monarchie et de la bourgeoisie.

Mais les Français n'ont vraiment pas besoin de venir chercher des exemples en Italie; ils en ont et de très éloquents dans leur propre histoire.

En France, comme dans tous les pays latins, le socialisme naquit sinon précisément anarchiste du moins certainement antiparlementaire, et la littérature révolutionnaire française des dix premières années qui suivirent la Commune abonde en pages éloquentes, dues entre autres à la plume de Guesde et de Brousse, contre le suffrage universel et la comédie électorale et parlementaire.

Puis, comme Costa en Italie, les Guesde, les Massard, les Deville et plus tard Brousse lui-même furent pris de la frénésie du pouvoir et peut-être aussi du désir de concilier le renom de révolutionnaire avec la quiétude de la vie et les avantages petits et grands qui échoient à qui entre dans la politique officielle même comme opposant. Et alors commença toute une manoeuvre pour changer la direction du mouvement et induire les camarades à accepter la tactique électorale. La note sentimentale fut, cette fois aussi, mise à contribution; on voulait l'amnistie pour les communards, il fallait délivrer le vieux Blanqui mourant en prison. Et avec cela cent prétextes, cent expédients pour vaincre la répugnance que les transfuges eux-mêmes avaient contribué à faire naître parmi les travailleurs et qu'entretenait le souvenir vif encore des plébiscites napoléoniens et des massacres de juin 1848 et de mai 1871, perpétrés par la volonté des assemblées sorties du suffrage universel. On dit qu'il fallait voter pour se compter, mais que l'on voterait pour des inéligible: pour les condamnés, ou pour des femmes, ou pour les morts; d'autres proposèrent de voter à bulletins blancs ou par une devise révolutionnaire; d'autres voulaient que les cnadidats remettent aux comités électoraux des lettres de démission pour le cas où ils seraient élus.. Puis, quand la poire fut mûre, quand les gens se furent laissé persuader d'aller voter, on voulut être candidat et député pour de bon, on laissa pourrir en prison les condamnés, on renia l'antiparlementarisme, on vilipenda l'anarchisme; et Guesde à travers cent palinodies finit ministre du gouvernement de 'l« union sacrée ». Deville devint ambassadeur de la république bourgeoise, et Massard quelque chose de pire, je crois.

Nous ne voulons pas mettre préventivement en doute la bonne foi des nouveaux convertis, d'autant plus que nous avons eu avec quelques-uns d'entre eux des liens d'amitié personnelle. En général ces évolutions — ou ces involutions, comme l'on voudra — commencent toujours en bonne foi. puis la logique agit, l'amour-propre s'en mêle, le milieu l'emporte... et l'on devient ce que tout d'abord on répugnait à être.

Dans le cas présent, rien n'adviendra peut-être de ce que nous craignons, car les néo convertis sont fort peu et il est très peu probable qu'ils rencontrent de larges adhésions dans le camp anarchiste; ces camarades ou ex-camarades réfléchiront mieux et reconnaîtront leur erreur. Le nouveau gouvernement, qui sera installé en France après le triomphe du « cartel des gauches », en ne faisant rien, pas même l'amnistie, sans être contraint par l'agitation de la masse, les aidera à se persuader qu'entre lui et le gouvernement précédent la différence est petite. Nous essayerons nous-mêmes de leur faire entendre raison par une remarque qui, du reste, ne devrait pas être nouvelle pour qui avait accepté la tactique anarchiste.

Inutile de venir nous dire, comme le font ces bons amis, qu'un peu de liberté vaut mieux que la tyrannie brutale sans limites et sans frein, qu'un raisonnable horaire de travail, un salaire permettant de vivre un peu mieux que des bêtes, la protection des femmes et des enfants sont préférables à l'exploitation du travail humain jusqu'à épuisement complet du travailleur, que l'école de l'Etat, pour mauvaise qu'elle soit, est pour le développement moral de l'enfant préférable à celle des prêtres et des frères. Nous en convenons volontiers, et nous convenons aussi que les circonstances peuvent se présenter de telle sorte que le résultat des élections dans un Etat ou dans une commune peut avoir des conséquences bonnes ou mauvaises, et que ce résultat pourrait être déterminé par les votes anarchistes au cas où les forces des partis adverses seraient presque égales.

Généralement c'est là une illusion. Les élections, quand elles se font assez librement, n'ont que la valeur d'un symbole : elles montrent l'état de l'opinion publique qui se serait imposée par des moyens plus efficaces sans l'exutoire des élections. Mais quand encore certains petits progrès seraient la conséquence directe d'une victoire électorale, les anarchistes ne devraient pas accourir aux urnes et cesser de propager leurs méthodes de lutte.

Comme il est impossible d'aller dans tous les sens, il faut choisir sa propre ligne de conduite.

Il y a toujours une certaine opposition entre les petites améliorations, la satisfaction de besoins immédiats et la lutte pour une société foncièrement meilleure que la nôtre.

Celui qui veut se consacrer à faire placer des fontaines ou des urinoirs où il en faut, celui qui veut se dépenser pour obtenir la construction d'une rue, ou la création d'une école municipale, ou une petite loi quelconque de protection du travail, ou la destitution d'un policier brutal, celui-là fera peut-être bien de se servir de son bulletin électoral, promettant sa voix à tel ou tel personnage influent. Mais alors — puisque l'on veut être « pratique », il faut l'être jusqu'au bout — alors, plutôt que d'attendre le triomphe du parti d'opposition, plutôt que de voter pour le parti le plus sympathique, mieux vaut faire la cour au parti dominant, servir le gouvernement qui existe, se faire l'agent du préfet, du maire en fonctions. Et en effet, les nouveaux convertis dont nous parlons ne se proposaient pas de voter pour le parti le plus avancé, mais pour le parti ayant les plus grandes chances de succès: le bloc des gauches.

Mais alors où aboutirons-nous?

Les anarchistes ont commis certes mille erreurs, ils ont dit cent sottises, mais ils se sont toujours maintenus purs et restent par excellence le parti révolutionnaire, le parti de l'avenir parce qu'ils ont su résister à la sirène électorale.

Il serait vraiment impardonnable de se laisser attirer dans le gouffre justement maintenant que notre heure s'approche.

Espérons que notre point de vue sera ainsi bien compris par nos camarades et par tous les travilleurs aussi.

Voter ou s'abstenir ?

Après avoir lu dans le *Réveil* du 26 septembre l'article intitulé « Contre les lois scélérates », ainsi que les deux articles parus dans celui du 7 octobre, intitulés « Lendemain de victoire » et « Certaines victoires », je dois dire que, malgré les explications sensées données sur l'inefficacité du vote, je pense aussi avoir un argument qui me paraît tout aussi sensé sur l'efficacité du vote contre les lois scélérates ou liberticides, que voudrait nous imposer si possible le gouverneemnt genevois et que les anarchistes aussi désiraient voir refuser par le peuple.

Pour que ces lois scélérates soient repoussées, il fallait, sans les anarchistes, que ceux qui votaient « Non » soient en majorité.

En cette occasion, sans croire que certains moyens sont toujours pratiques, je pense que même les anarchistes devaient aider à obtenir cette majorité, en allant voter contre ces lois, pour ne pas augmenter les possibilités de diminuer nos libertés et de sévir contre les militants et intellectuels qui en usent.

On nous parle de patrie suisse. Où est-elle, pour le citoyen expulsé d'un canton après l'autre? Sera-t-il obligé de défendre une patrie ne le tolérant que sur une partie seulement de son territoire?

Malgré que bon nombre, par leur abstention, aient laissé faire le gouvernement, la majorité des votants a refusé ces lois liberticides. Cela ne vaut-il pas mieux, à tous les points de vue, pour les idées émancipatrices et les émancipateurs eux-mêmes qui ne méritent pas ce que ces lois pouvaient leur réserver, l'application en étant admise par la majorité du peuple? Sommes-nous capables, d'ailleurs, de protester plus énergiquement contre ces lois?

En attendant, empêchons quand nous le pouvons, que de nouveaux textes législatifs arment de plus en plus le gouvernement pour nous enlever nos libertés.

Carl Vogt a dit, déjà en 1847: « Oh! douce et bienfaisante anarchie, délivre nous de ce mal qu'on appelle l'Etat! » Ce serait bien le moment, mais sa morale est-elle en rapport avec la mentalité actuelle et tant d'égoisme dans toutes les classes de la société?

Les anarchistes ne sont pas des fanatiques. Voter contre les lois liberticides n'était pas se nommer des maîtres. *Pacif*

*

Notre camarade trouvera dans les citations de Malatesta que nous reproduisons dans ce même numéro quelques précisions sur le point de vue anarchiste en matière de vote.

En ce moment où la liberté est décriée et reniée et ou l'étatisme triomphe avec son corollaire inévitable le fascisme, l'anarchisme doit plus que jamais être affirmé intégralement. Nous ne serions plus compris si nous-mêmes, recherchant le moindre mal, en étions à préconiser la loi moins sévère et l'autorité moins dure. Non, ce n'est pas contre telle ou telle application de la loi, telle ou telle forme de l'autorité que nous nous insurgeons, c'est contre toute loi et toute autorité. Une fois sur la pente glissante du moindre mal, il n'est plus permis de s'arrêter. Après s'être prononcé pour la loi moins mauvaise, on votera pour le gouvernement moins mauvais, c'est logiquement fatal. Il est certain qu'en toutes choses il peut y avoir préférence pour nous, mais nous ne saurions oublier nos principes pour une question de convenances.

Déjà pour la votation du 28 mai dernier, nous nous étions entendu dire: « Comment, vous ne votez pas contre la baisse des salaires? » Le peuple a refusé par cent mille voix de majorité cette baisse, et elle se trouve quand même appliquée aujourd'hui par le gouvernement fédéral.

Quant aux lois liberticides repoussées, pour ce qui concerne réunions et manifestations, la police en dispose déjà arbitrairement à sa guise; pour ce qui se rapporte à des émeutes proprement dites, il est certain que l'état de siège ou quelque chose d'approchant serait proclamé et alors nous serions frappés aussi durement que par les textes refusés. Tout bien considéré, il y a eu donc un coup d'épée dans l'eau de part et d'autre. Nous sommes heureux que les votants eux-mêmes aient manifesté un certain attachement à la liberté, mais s'ils veulent la sauvegarder effectivement il leur faudra une autre action que celle de voter.

— Mais précisément, objecte notre correspondant, sommes-nous capables d'une telle action?

S'il faut s'abstenir toujours de vaines menaces, il faut aussi bien se garder d'aveux d'impuissance, d'autant plus que cette impuissance nombre de fois dans l'histoire a pris fin tout à coup. Il suffit à cela une grande passion qui à un moment donné étreint toute la masse.

Il est hors de doute que la bourgeoisie ou pourra nous vaincre par la légalité, ou elle aura recours à l'illégalité. C'est donc donner une dangereuse illusion au peuple que de lui laisser entrevoir n'importe quelle victoire réelle et définitive sur le terrain légal. N'avons-nous pas entendu un monsieur Bron nous dire que l'autorité n'avait pas à se déclarer contraire, mais tout à fait acquise à l'emploi des mitrailleuses, Nous voilà donc dûment avertis, et homme averti en vaut deux, à condition, bien entendu, de tenir compte de l'avertissement.

Le chancelier Dollfuss est en train d'enseigner aux socialistes autrichiens strictement légalitaires pourtant jusqu'à ce jour, que constitution et légalité comptent peu, et aucun de nos journaux bourgeois, à notre connaissance, n'y a trouvé à redire.

Certes, il est permis d'être impressionné par le langage des bourgeois contre les socialistes, mais n'oublions pas qu'un langage tout aussi violent servait il y a quarante ou cinquante ans à une fraction bourgeoise pour attaquer l'autre. Or, s'il s'en était laissé impressionner, même le socialisme électoral n'existerait pas aujourd'hui. Il s'est formé et a grandi en favorisant les conservateurs contre les radicaux. Il n'a pas craint, en somme, de faire le fameux « jeu de la réaction ».

Il serait étrange que nous, anarchistes, ayons cette crainte que les socialistes parlementaires mêmes n'ont pas eue. Notre camarade ne dit pas expressément que nous faisons ce jeu, mais son écrit le laisse entendre sans cette conviction il vient à manquer de toute base.

Soyons aussi entièrement anarchistes que nous pouvons l'être; c'est là le meilleur service que nous pouvons rendre à la cause de l'émancipation intégrale de l'humanité.

L'huissier exécuté

Les journaux de France ont relaté qu'un huissier avait été tué dans l'exercice de ses fonctions. Cela ne se voit pas tous les jours, aussi vaut-il la peine de s'y arrêter et d'en tirer une morale à la manière du bon fabuliste.

A vrai dire le coup de fusil était dirigé contre le commissaire de police qui accompagnait l'huissier dans sa triste besogne: il devait procéder à la vente mobilière de tous les meubles du meurtrier. La balle s'est trompée d'adresse.

Malheureux huissier qui trouvait sa charge utile et qui, la déformation professionnelle aidant, devait presque se croire le véritable créancier et non l'exécuteur d'une basse besogne, bien que faite en application de la loi!

A noter qu'une demi heure plus tard, le facteur apportait la décision du tribunal accordant un délai de six mois au débiteur. Peut-être l'huissier en avait-il eu vent et s'était-il empressé de procéder à la vente, histoire d'y trouver un profit supplémentaire!

Mal lui en prit. Il eût mieux fait de songer au temps où, cordonnier dans un petit village, il en était souvent réduit au pain noir, et cela avait fait de lui un révolté contre les riches et les privilégiés. Mais un jour l'idée lui vint de devenir filou à son tour et par d'habiles transformations il se trouva enfin être *le communiste Me Godasse*. La chose paraîtra étrange, le métier d'huissier étant la négation du communisme, mais notre homme était barbu et ne pouvait rougir.

Maintenant sa veuve le pleure, moins oubliée toutefois que les veuves de tant d'honnêtes travailleurs. Dommage que dans sa fierté, elle n'ait su acheminer son époux vers une profession *moins honorable*, mais moins odieuse aussi au pauvre monde. Les bons emplois ont aussi leurs inconvénients et il serait même à souhaiter que ces inconvénients se manifestent plus souvent.

Observateur.

A propos d'un vote

Devons-nous pratiquer l'abstention dans n'importe quelles circonstances, quel que soit l'objet du vote, ne considérant que le principe seul?

Ou bien, au contraire, n'y a-t-il pas des conjonctures qui doivent nous déterminer à modifier notre attitude sans heurter nos principes?

Voilà les questions qui se sont posées à quelques camarades à l'occasion des lois liberticides. D'autres ayant manifesté leur étonnement, les quelques explications qui vont suivre paraissent nécessaires.

Personne ne conteste que les articles de loi soumis au vote constituaient une aggravation des lois de répression déjà existantes. Ils augmentaient les cas d'application, de même que les pénalités.

D'autre part, nous avons besoin, peut-être plus que tout autre, d'un minimum de liberté pour la propagande de nos conceptions. Il est hors de doute que les lois en question constituaient une restriction de ce minimum de liberté indispensable.

Dès lors, elles ne pouvaient nous laisser indifférents, puisque nous aurions été les premiers à en sentir les effets. Il fallait donc s'y opposer, d'autant plus que cette tentative réactionnaire n'était vraisemblablement que le début d'un vaste plan de répression fasciste.

Comment s'y opposer?

Il est évident que l'expectative n'était pas propre à satisfaire la conscience de ceux qui se rendaient compte que nous ne devions, en aucun cas, permettre la restriction des droits les plus élémentaires.

Et puis, le moyen d'opposiiton que nous préconisons, l'action directe de la foule, bien qu'étant le seul d'une efficacité certaine, ne pouvait être appliqué comme mesure immédiate, en raison de l'incompréhension que nous rencontrons encore présentement.

C'est devant cette impuissance à organiser une opposition vraiment efficace et ne voulant rester, malgré tout, dans l'inaction, que certains camarades sont allés grossir le nombre des opposants, sans se faire aucune illusion, pour manifester leur réprobation, satisfaction toute personnelle, tout comme ils auraient signé une pétition, tout comme ils auraient assisté à une assemblée de protestation. Et c'est tout.

Peut-on prétendre qu'ils ont renoncé, par ce fait, aux méthodes révolutionnaires? Nous ne le croyons pas!

Que ceux qui croyaient y voir une renonciation aux principes anarchistes se tranquillisent. Il est question dans le dernier *Réveil* de « préconisation du moindre effort », « de l'illusion qu'en n'importe quelle occasion le bulletin de vote peut servir », de « substitution électorale à la révolution ». De tout cela, rien n'est réel, comme le démontre ce qui précède. Concevoir le bulletin de vote comme le plus sûr, le plus efficace, le meilleur, le seul moyen, voilà le danger. Il ne s'agissait pas non plus de n'importe quelle occasion, mais d'une occasion exceptionnelle, étant donné l'objet du vote. Il s'agissait d'empêcher l'extension d'une loi de répression, tâche éminemment anarchiste. La même attitude, c'est-à-dire participation au vote, prise à l'occasion d'une loi même dite « de protection ouvrière » ou d'une élection quelconque eût été indiscutablement contraire à nos principes essentiels. Comme anarchistes, nous devons, en effet, nous refuser à contribuer à l'accroissement des lois et de l'autorité de quiconque.

Un camarade ne constate-t-il pas dans le *Réveil* avec regret que les opposants aux lois liberticides sont pour la plupart des socialistes ou des communistes, tous partisans de l'Etat répressif dans son essence? C'est dire que les camarades libertaires en participant au vote étaient seuls logiques avec leurs conceptions. C. B.

Notre réponse au prochain numéro. *Réd.*

L'ODIEUSE BESOGNE

Les journaux italiens annoncent que les inscriptions closes le 30 juin dernier à l'Oeuvre Balilla (enrégimentation d'enfants et adolescents des deux sexes de 6 à 18 ans) a donné le résultat suivant: 1,562,651 Balilla, 443,278 avant-gardes, 1,322,228 petites Italiennes, 125,912 jeunes Italiennes. Un total de 3,454,069 inscrits à une institution de préparation militariste.

Le communiqué gouvernemental dit bien que les inscriptions ont eu un « caractère absolument volontaire »; mais en réalité toutes sortes de pressions sont exercées et, d'ailleurs, il s'agit de ne pas se faire mal noter. Il n'en faut pas beaucoup pour se voir déporté aux îles: un enthousiasme insuffisant pour le régime suffit.

Boycottons La Suisse

journal fasciste

Les Bourbon gouvernent toujours l'Espagne

Le bilan de la république espagnole, après deux ans et demi d'existence, peut se résumer par ces simples formules : dix mille travailleurs révolutionnaires emprisonnés; quatre cents exterminés par la mitraille policière, - déportation dans la Guinée -, bombardements et incendies — la maison «Cornélio» à Séville, la maison Seidedos à Casas Vieja (dans cette dernière, massacre des paysans qui la défendaient), fermeture des syndicats, suppression de la presse ouvrière, persécution sans nombre, lois spéciales répressives d'ordre public, ley de fuga et dernièrement mise en vigueur de la plus infâme de toutes : " la loi contre le vagabondage".

En général, l'opinion mondiale s'intéresse à la vie espagnole d'une manière tout à fragmentaire : on exhalte tour à tour son pittoresque, sa constitution «démocratique», son expropriation théorique des biens de l'Eglise ou sa réforme agraire bien plus théorique encore.

On ignore, ou l'on veut ignorer que la révolution politique d'avril 1931 n'a solutionné que quelques problèmes politiques, au détriment d'autres fractions. Le parti socialiste, sans tradition et sans force, après avoir pactisé honteusement avec de Rivera, n'a utilisé la révolution que pour ses fins de parti, et en se faisant le promoteur de toutes les lois répressives : lois sur l'arbitrage obligatoire, loi sur le droit de grève, etc., destinées à combattre le mouvement syndicaliste libertaire, son principal adversaire. Toutes les réformes sociales promises, pour exploiter la crédulité populaire, sont restées lettres mortes,. La seule réalité issue de la révolution d'avril est le renforcement de la toute puissance policière, déjà prépondérante au temps des Bourbon.

La gestion politique aux castes et au parti socialiste, la direction sociale à la police, voilà comment s'est affirmé le régime républicain en Espagne durant ses deux ans et demi d'existence.

Comment encore douter de cela devant l'éloquence de tous ces derniers événements.

Le 8 août dernier, avec l'approbation du parti socialiste, fut promulguée une loi ignoble: la loi sur le vagabondage. En vertu de cette loi, prétendûment destinée à sévir contre les malfaiteurs et les vagabonds habituels, tout propagandiste « présumé » dangereux pour l'ordre établi ou criminel habituel (politique) peut être condamné administrativement de un à cinq ans de prison. Peuvent se trouver dans ce cas, les grévistes et en général quiconque faisant l'objet d'un rapport de police.

Un premier essai d'application de cette loi scélérate fut tenté contre les camarades Ascaso, Durutti, Combina, Diez et cinq autres qui étaient détenus à Séville depuis le 1er avril. Tous sont des ouvriers ayant du travail, un domicile et des moyens d'existence.

Devant être libérés en vertu d'un récent décret sur les détentions par mesure de police, ils se sont vu inculper, le 22 septembre dernier, d'infraction à la loi sur le vagabondage.

Ascaso proteste et refuse de répondre au juge sur cette inculpation; on lui intente un nouveau procès pour désobéissance pourra lui coûter deux ans de prison supplémentaire et les autres emprisonnés politiques se solidarisent avec Ascaso et décident de faire la grève de la faim.

Celle-ci commença le 25 septembre; après une dizaine de jours de grève de la faim, les pouvoirs publics cédèrent, libérèrent quelques-uns d'entre eux en maintenant Ascaso et Diez sous l'inculpation de désobéissance.

Contre cette double infamie, il faut avec véhémence se dresser, car si une première fois l'autorité gouvernementale a reculé, il n'en reste pas moins vrai que les lois restent et peuvent être demain appliquées de nouveau.

Devant de tels scandales, l'opinion révolutionnaire internationale doit se manifester et dénoncer les responsabilités, la deuxième Internationale et les dirigeants des partis socialistes en ont leur grande part.

Le peuple espagnol saura trouver l'énergie nécessaire pour sauver ses frères en danger, et en même temps sa dignité, mais tous, nous devons l'y aider puissamment

Que dans toutes les réunions, dans la presse, des protestations soient adressées aux ambassades, au gouvernement espagnol, aux partis socialistes; que partout on exige la libération immédiate de tous les camarades emprisonnés pour délits politiques et faits de grèves, et l'abrogation des lois scélérates.

Permettre de tels crimes, laisser se perpétuer cette scandaleuse violation des principes élémentaires d'humanité et de justice nous rendraient nécessairement complices des maîtres de la république policière espagnole. Debout!

Pour le Comité International de Défense Anarchiste:

Le Secrétaire, HEM DAY,
Boîte postale 4, Bruxelles 9.

Texte de la loi des Vagabonds

publiée par la *Gazetta* le 5 août 1933:

Art. 1. Les vagabonds habituels.

Art. 2. Les ruffians et les proxénètes.

Art. 3. Ceux qui ne peuvent pas justifier la provenance de leurs moyens d'existence.

Art. 4. Les mendiants professionnels; ceux qui vivent de la mendicité d'autrui; ceux qui exploitent des mineurs (mendicité) les blessés et les mutilés.

Art. 5. Les exploitants de jeux, ou ceux qui coopèrent avec les exploitants.

Art. 6. Les ivrognes et les toxicomanes.

Art. 7. Ceux qui dans les établissements publics et les instituts d'enseignement font boire de l'alcool aux enfants de moins de 14 ans; ceux qui favorisent l'ivrognerie.

Art. 8. Les porteurs de faux noms, ou ceux qui cachent leur domicile.

Art. 9. Les étrangers en rupture de ban.

Art. 10. Ceux qui ont une inclination aux délits ou qui fréquentent les lieux où se réunissent les délinquants; les repris de justice; ceux qui sont reconnus criminellement responsables ou qui présentent un danger pour le régime, lorsque le tribunal aura statué.

En marge de l'objection de conscience

Si Ferjasse était mort? C'est une simple et ultime question que je pose aux travailleurs en général et à la Fédération du Livre en particulier. Car il est fort pénible de constater qu'une carence profonde au point de vue solidarité aille jusqu'au point d'abandonner dans la lutte sociale un compagnon de travail qui lui en son idéal haut et humain applique le véritable principe du Un pour tous, tous pour un. Mais, hélas, malheureusement en l'occurrence le vaillant Ferjasse a été et reste la victime et s'entendit répondre par l'écho de l'indifférence ouvrière chacun pour soi. Ce n'était certes pas une question de ventre, mais au contraire de cerveau et les travailleurs ne mangent plus de ce pain-là qui forme le côté intellectuel de leur être et dame une bonne petite belote et un bon apéritif font facilement oublier le bon copain qui, pour une cause qui en soi est sienne et en principe est collective puisqu'elle appelle la libération des individus.

Les premiers chrétiens mouraient pour leur idéal et étaient jusqu'au bout de leur action soutenus par les leurs, et, en des temps bien plus près de nous, hélas, c'était pour celui que l'on appelait le traître et qui fut capitaine, la classe ouvrière même en une grande partie de ses composants, descendit dans l'arène. Paradoxe bien pénible, qui n'augure pas en faveur d'une vraie libération. Est-ce que le penseur avait tort lui qui écrivait: « De la solidarité ouvrière dépend seul son salut. » Je le demande aux coupables indifférents que les causes humaines n'intéressent même plus et je leur rappelle qu'au meeting spécial organisé pour Ferjasse le 24 octobre, si le retour eut à prononcer les paroles suivantes: De la quantité qui s'abstient sortira la qualité des présents, c'est une belle flagellation à l'adresse de tous ceux qui du patron font une idole et d'un frère tombé un adversaire. Honneur quand même à ce dernier et honte à ses détracteurs. Vive l'anarchie porteuse de flambeaux! *E. Grandguillot.*

P-S. J'apprends par mon camarade Lagot que la libération de notre vaillant camarade est promise pour mardi. A qui la devra-t-il?

Pour Van der Lubbe

En face d'un Van der Lubbe, qui n'est plus que l'ombre de lui-même à la suite d'horribles tortures et qui n'en persiste pas moins à se reconnaître seul auteur de l'incendie de la salle du Reichstag, l'accuser encore d'être un agent provocateur devient particulièrement odieux. Toutefois son sort ne paraît pas encore intéresser le moins du monde la plupart de ceux qui se sont insurgés contre l'infamie hitlérienne. L'héroisme du jeune Hollandais ne leur suffit pas. Après avoir tout souffert pour ne rien dire, il devrait maintenant faire un récit détaillé propre à satisfaire toutes les curiosités, même s'il en est aujourd'hui physiquement incapable. Tout le monde dans l'enceinte du tribunal lui est hostile, cherche à l'accabler, à aggraver sa situation, à surprendre le moindre mot ou fait qui puisse le confondre; mais Van der Lubbe devrait se montrer bien complaisant à l'égard de tout le monde!

Les plus indulgents maintenant affirment qu'il a été *joué* par un agent provocateur sans l'être lui-même. Hypothèse que rien ne vient corroborer, aucun témoignage ni aucun fait dûment constaté. Dans ce cas, son héroisme et sa bonne foi n'en seraient pas diminués; mais comment l'affaire n'aurait-elle pas été mieux *travaillée*, de façon à limiter les dégâts et à compromettre plus adroitement un certain nombre de prétendus complices? Vraiment pour une chose préparée, elle aurait été bien mal préparée.

Mais ce que nous persistons à trouver de plus ridicule, c'est que Hitler avait besoin d'un tel incendie pour déchaîner la réaction. Tout d'abord, elle l'était déjà depuis un mois, depuis que Hitler avait été appelé au pouvoir. N'est-ce pas Lénine lui-même qui a dit « Ce n'est pas la majorité qui donne le pouvoir, c'est le pouvoir qui donne la majorité »? Hitler était maintenant sûr d'avoir cette majorité et c'est précisément pour cela qu'il avait fait dissoudre le Reichstag et convoquer à nouveau les électeurs. Toutes les dictatures sont assurées d'un plébiscite triomphal, une fois établies. Croire, d'ailleurs, qu'une réaction contre communistes et socialistes avait besoin d'un prétexte quelconque est parfaitement niais. C'est les persécutions aux Juifs qui ont soulevé une large protestation contre Hitler et ces persécutions n'ont été justifiées par aucun fait particulier, alors que tout le monde bien pensant ne voit rien de plus méritoire que de « sauver le monde du bolchevisme ». C'est là d'ailleurs le grand mérite reconnu à Mussolini et qu'il était impossible de ne pas reconnaître à Hitler.

Rappelons-nous l'affaire Gorguloff, dont les uns voulaient faire un agent français contre la Russie bolcheviste et les autres un agent bolcheviste contre la République française, alors qu'il s'agissait de l'acte d'un fanatique déterminé uniquement par son fanatisme. Dans notre cas, il s'agit par contre de l'acte d'un révolutionnaire désespéré de voir s'insurger la masse et voulant l'appeler quand même à l'action. Et à son tour les uns veulent en faire un agent hitlérien, les autres un agent communiste. Personne ne veut s'en tenir aux faits constatés purement et simplement.

Une question angoissante se pose. Van der Lubbe sera-t-il condamné à mort, alors que la loi ne prévoit pour son acte que dix ans de réclusion, et ne contribueront à le faire assassiner ceux qui précisément s'il ne l'était pas y verraient une preuve de sa complicité avec les nazis? Ne serait-il pas le moment de demander justice non seulement pour les quatre communistes, mais pour Van der Lubbe aussi?

Le procès de Leipzig

C'est le titre d'une conférence que l'avocat bulgare Grigoroff a tenue dimanche à la Salle Centrale. Cet avocat a été expulsé avec d'autres défenseurs étrangers d'Allemagne, après avoir suivi en partie le procès de Leipzig.

La conférence de Me Grigoroff n'a rien appris de substantiellement nouveau quant aux faits à ceux qui ont suivi dans les journaux les péripéties de ce drame judiciaire. L'orateur y a confirmé avec force détails l'atmosphère de violence, de suspicion et d'arbitraire au milieu de laquelle se déroulent les débats qui décideront du sort des cinq inculpés.

Il était toutefois intéressant d'entendre de la bouche même d'un des défenseurs les impressions rapportées sur cette formidable monture, sur les acteurs principaux du procès et sur la procédure extraordinaire mise en oeuvre par les magistrats aux ordres de la réaction naziste.

Il est à constater avant tout que Me Grigoroff, qui nous a relaté les continuelles difficultés et fins de non recevoir auxquelles se sont heurtés tous ses efforts pour assister directement ou indirectement la défense de ses trois compatriotes bulgares, n'a pas un seul instant accablé le principal accusé, Van der Lubbe. Au contraire, Me Grigoroff a affirmé, contrairement à ce qu'a soutenu la presse communiste, qu'ayant eu connaissance des lettres écrites par Van der Lubbe et d'après les témoignages qu'il avait recueillis sur celui-ci, il avait acquis la conviction qu'avant son arrestation Van der Lubbe était un être normal. Il n'en est plus ainsi maintenant, dit Me Grigoroff, car actuellement celui que l'on traîne. menotté, au banc des accusés, n'est plus qu'une larve, une ombre de lui-même. Ce n'est plus un homme, c'est une épave dont on ne perçoit même pas la voix et dont les réponses laconiques et vagues, produites d'une façon inintelligible pour le public et la défense et traduites à haute voix par un interprète, sont sujettes à caution.

Evidemment, Me Grigoroff n'en arrive pas à considérer Van der Lubbe comme un « héros », loin de là. Il le considère, dans la meilleure hypothèse, comme un malheureux, un impulsif mal inspiré, et peut-être même comme un instrument inconscient dans les mains des agents de la réaction.

La vie de trois de ses concitoyens est en jeu; ces trois hommes, ainsi que Torgler, se proclament innocents, se défendent de toutes leurs forces d'avoir coopéré à l'incendie du Reichstag. Parce qu'ils sont communistes, ils n'ont pourtant pas, il faut en convenir, le devoir d'offrir leur tête au bourreau en s'accusant d'un fait qu'ils n'ont pas commis et dont ils réprouvent l'exécution. Si le principal accusé n'a pas la force de revendiquer et d'expliquer son acte, ce n'est pas à ceux qui en sont, involontairement je veux bien, les victimes, d'en proclamer la grandeur.

En allant à la conférence de Me Grigoroff, je relisais l'article du dernier numéro du *Libertaire* sur Van der Lubbe et je me disais que c'était un des articles les plus sensés publiés dans la presse anarchiste sur cette tragique affaire. On a beaucoup écrit et publié de documents à ce propos, et des camarades ont pris à coeur de réhabiliter moralement ce singulier communiste, expulsé du parti, vagabondant d'un pays à l'autre, hanté par des idées d'actes de révolte retentissants et arrêté moitié nu, dans des conditions restées jusqu'ici mystérieuses, s'accusant comme l'unique auteur d'un acte dont, étant donné son ampleur, l'accomplissement par un seul homme paraît invraisemblable à notre intelligence.

Evidemment, la presse communiste, elle, a péché la première de sectarisme en laissant plâner le soupçon sur la sincérité de l'acte de Van der Lubbe, en accusant même directement et sans preuves ce dernier d'être un instrument « conscient » du nazisme. Mais l'acharnement que nous mettons, nous, ou plutôt que mettent certains de nos camarades à affirmer, pareillement sans preuves et d'une façon aussi absolue, que l'acte de Van der Lubbe a été commis sans le concours intéressé ou sans la connaissance préalable des éléments nazistes et en ne tenant aucun compte des conjonctures, en ignorant les nécessités de la défense des quatre innocents, dont la vie, en tant qu'accusés de la pire réaction, mérite au moins autant de considération que s'ils étaient nos propres camarades, cet acharnement me paraît empreint d'un sectarisme aussi blâmable à rejeter que celui-là.

Si la « justice » du troisième Reich avait jugé utile aux fins du régime naziste de traîner à la barre de Leipzig quelques camarades à nous (il avait été question, si je ne m'abuse, d'impliquer à un moment donné dans cette affaire l'écrivain anarchiste Erich Mühsam), quelle aurait été alors l'attitude de notre presse et de nos camarades dans ce procès? N'aurions-nous pas essayé de remuer ciel et terre pour les sauver en proclamant leur innocence et en accusant leurs persécuteurs de les avoir impliqués dans une machination infernale forgée de toutes pièces?

Quant à la signification de l'acte, à part le symbole représenté par le bâtiment du Reichstag, à l'égard duquel les avis peuvent aussi varier selon les opinions, quel a été le sentiment de tous ceux qui ont lu les premières nouvelles de l'incendie, sinon qu'il s'agissait d'un événement dont le caractère et le but restaient inexplicables et mystérieux, pour ne pas dire tout à fait suspects?

Je ne puis donc faire autrement, même et surtout après avoir entendu le récit de l'un des avocats du procès, que de m'associer aux réserves tout à fait justifiées que pose l'article du *Libertaire* en face d'une campagne qui, pour vouloir réagir contre le sectarisme bolchevique, dépasse son but en jetant le trouble dans l'esprit du public et en compromettant ainsi la cause des cinq candidats à la pendaison. C. F.

Notre réponse au prochain numéro. *Réd.*

La Corporation dans l'antiquité

*Nous empruntons les pages suivantes à l'*Histoire des prolétaires *de Yves Guyot et Sigismond Lacroix. Les collèges de Rome correspondaient, différence des temps à part, à nos syndicats d'aujourd'hui. Les notes appartiennent aussi aux auteurs cités.*

Dans la première phase de leur existence, les collèges avaient été une protection; sortis de l'initiative personnelle des ouvriers, ils avaient pour objet de mettre au service de chaque associé la force de tous, et de remédier à la faiblesse par la solidarité (1). Tout autre est leur caractère quand ils surgissent organisés par un édit impérial. La corporation n'est plus qu'un intermédiaire entre le pouvoir et l'homme, entre l'empire et l'ouvrier, intermédiaire qui doit servir à attacher l'ouvrier à son établi et à le forcer de travailler dans le métier qui lui sera désigné. Dans cet heureux empire, chacun porte sa chaîne, le colon est asservi à la terre, l'officier public à la charge ,le soldat à la légion, le curial à la cité, le marchand à la boutique, et l'ouvrier à la corporation. Cet heureux empire n'est qu'un recrutement à une armée universelle; tous n'ont qu'une préoccupation, se soustraire au joug de l'Etat, et l'Etat retient sous le joug ceux qui veulent s'y dérober. On vend, on travaille par ordre; le marchand. l'ouvrier remplissent un service public, qu'ils ne peuvent refuser de remplir: l'empire a besoin d'eux.

La corporation est une prison: les ouvriers sont des captifs.

Les uns, travaillant dans les mines (2),

(1) S'ils n'ont pas réussi, ce n'est ni la faute de l'idée ni la faute des principes, mais bien la faute des institutions. Dans la société romaine, l'ouvrier était un zéro, et en additionnant des zéros, on ne forme pas une somme.

(2) Le procédé, peu savant, employé par les Romains dans l'exploitation des mines d'or était le suivant: au lieu de creuser des puits et des galeries, ils sapaient et culbutaient des montagnes entières; puis, par des aqueducs, ils amenaient des torrents d'eau qui lavaient les mines et entraînaient les molécules d'or dans les vallées où des fossés les retenaient. Les mines de Carthagène, avec un développement de 74,000 mètres, occupaient, d'après Polybe, 40,000 ouvriers.

dans les carrières, dans les salines, dans les ateliers de monnaies, d'armes, de machines de guerre, sont les employés directs de l'Etat. Leur tâche est fixe. Le Code de Justinien (529 ap. J.) contient cette disposition: « que les teinturiers qui brûlent ou tachent une étoffe soient décapités. » Ils sont tous solidaires: la faute d'un seul est expiée par tous. On les marque au bras d'un fer rouge; plus tard, on imprime sur leurs mains le nom de l'empereur. Ceux qui cachaient les fugitifs étaient condamnés, eux et leurs enfants, à devenir ouvriers de la même fabrique. Les ouvriers doivent se marier avec des filles d'ouvriers de même fabrique: les filles d'ouvriers ne peuvent pas se marier avec un étranger à la fabrique. « Ils étaient condamnés, dit un décret impérial, à y demeurer jusqu'au dernier soupir, eux et leur famille, dans la profession qui les a vus naître. »

L'Etat, c'est-à-dire l'empire, intervient avec la même énergie pour régler la condition de ceux dont le métier importe à la subsistance du peuple, boulangers, bouchers, marins, bateliers, mesureurs, chargeurs, porteurs, etc. Les bouchers allaient au nom de l'Etat faire leurs réquisitions dans les campagnes, et en débitaient gratuitement la viande, après avoir retenu le vingtième pour leur salaire. Le blé, ce blé que les fonctionnaires impériaux donnaient au peuple, était transporté par les marins qui en retenaient la vingt-cinquième partie; mais, quand ils arrivaient en retard (le peuple-roi n'aimait pas attendre!), on les mettait à la torture. Comme tous les fonctionnaires, ceux-là avaient un privilège; un particulier qui faisait transporter ses marchandises sur le port par d'autres que les porteurs brevetés encourait la confiscation du cinquième de leur valeur. Pour assurer le recrutement de ces professions indispensables, on avait imaginé de les rendre héréditaires dans les familles; le fils d'un boulanger devait être boulanger; il l'était si bien que le divorce même ne lui rendait pas sa liberté d'action. On ne pouvait accepter la succession d'un boulanger sans se faire boulanger. Tant qu'il ne s'était pas trouvé de successeur, le boulanger n'avait pas le droit de cesser son métier. N'avions-nous pas raison de dire que la corporation est une chaîne, et le métier un service impérial (1)?

Sur les corporations d'une utilité moins immédiate, la surveillance de l'Etat, pour être moins directe, n'était pas moins rigoureuse. Chaque collège était placé sous la protection d'un citoyen riche et généreux, qui, sous prétexte de porter intérêt à la corporation et de lui venir en aide par ses dons, veillait à la direction, et, par son influence conservatrice, prohibait l'introduction des idées subversives. La corporation, qui avait souvent besoin d'argent pour ses cérémonies religieuses, ses repas, ses fêtes publiques, acceptait les donations et subissait en même temps l'influence. Sur l'organisation intérieure de ces groupes d'artisans, très nombreux sur la surface de l'empire, il est difficile d'être exactement renseigné. Chaque métier ne formait pas sans doute une association distincte; bien des professions de même sorte devaient, surtout dans les villes secondaires, être réunies sous un même patronage et dans une même communauté. Quand le nombre des associés était considérable, le collège se subdivisait en centuries et décuries. A certains jours, tout le collège se réunissait en assemblée générale, nommait ses magistrats. Ces chefs de corporations étaient en général élus pour cinq ans ou à perpétuité. Ils prenaient différents titres, selon l'importance de la société et le rang qu'elle occupait dans la cité. Au-dessous des grands dignitaires, des greffiers, des caissiers, des senturions et des décurions remplissaient diverses fonctions administratives. Enfin, chaque collège avait sa bannière, autour de laquelle il se rangeait dans les solennités publiques.

Un collège ainsi constitué avait, avons-nous dit, une existence officielle. C'était un cadre dans lequel devait nécessairement entrer toute la population d'artisans. L'empire avait commencé par abolir et interdire toutes les sociétés libres. Puis, pressé par des nécessités économiques, il les avait reconstituées à sa façon, de manière à tenir sous sa main tous les éléments de la production. Aucune corporation ne pouvait se former en dehors du plan officiel, sans l'approbation de l'empereur et du sénat impérial. Une fois autorisé, le collège constituait une personne légale, ayant des droits et des obligations. Le collège devait avoir un représentant légal, remplissant le rôle de syndic, chargé de paraître en son nom devant les tribunaux. Le collège pouvait recevoir des donations, percevoir des contributions régulières, posséder des terres ou des esclaves. Mais en revanche la corporation était responsable du travail de chacun de ses membres. Aucun des associés, entrés à la suite d'un apprentissage, ne pouvait rompre son engagement. Et quand l'un d'eux voulait quitter sa profession pour en prendre une autre, on saisissait sa personne et ses biens; on infligeait une amende à la corporation qui ne dénonçait pas le fugitif en portant plainte contre lui.

Il est si vrai que les collèges romains forment une branche des services publics, qu'ils englobent non pas seulement les artisans, les gens de métiers, les ouvriers, mais aussi les commerçants et les négociants de toutes sortes, les entrepreneurs de transport, les marchands de vin notamment. Aussi la loi distinguait-elle deux sortes de corporations. Les unes riches, bien dotées, prenaient le nom de *splendides collèges;* aux membres de celles-ci on décernait quelquefois le titre de comte. Les autres, d'importance moindre, et de provenance inférieure, étaient ordinairement désignées sous ce nom: *collèges des petites gens*, ceux-là dont faisaient partie des marchands au détail, on les battait de verges. D'autres professions, qui n'avaient aucun rapport ni avec l'industrie, ni avec le commerce, comme celles d'architectes, de peintres, de vétérinaires, de médecins, étaient encore classées et enrégimentées dans des collèges, soumises aux règles ordinaires. On était peintre ou médecin par ordre de l'empereur.

Les corporations avaient encore une autre utilité pour l'administration impériale; elles ne formaient pas seulement des castes où chaque individu, quelle que fut la nature de son travail, intellectuel ou manuel, était inscrit, numéroté, attaché à perpétuité. Elles avaient encore cet avantage de faciliter la perception des impôts. Les impôts, on sait quelle place ils occupaient dans l'administration césarienne! Les besoins toujours croissants de l'empire et de la plèbe qu'il entretenait, dépensèrent bientôt le ressources d'une population qui allait toujours s'appauvrissant. Plus le fisc rencontrait de difficultés dans son exploitation, plus il devenait inventif et violent. L'industrie, en dehors des impôts généraux auxquels elle était soumise, avait à supporter une charge spéciale, restée célèbre sous le nom de chrysargyre. Ce nom lui venait de ce qu'elle devait être acquittée en or et en argent. Tous ceux qui s'occupaient de commerce, à quelque corporation qu'ils appartinssent, devaient contribuer pour leur part. On n'exceptait que le cultivateur ou l'ouvrier qui travaillaient pour un maître, et ne vendaient pas directement le produit de leur besogne. Mais le savetier, dans son échoppe, était rançonné, mais le peintre dans son atelier était taxé: le savetier, parce qu'il ajoutait une pièce et vendait du cuir; le peintre, parce qu'il vendait des couleurs sous forme de tableaux! A l'époque, où se percevait le chrysargyre (c'était tous les quatre ans), les villes et les campagnes retentissaient des plaintes et des gémissements du peuple qu'on dépouillait. Les malheureux étaient obligés de vendre leurs enfants comme esclaves. La cassette du prince était vide, ne fallait-il pas la remplir?

La ruine était l'effet nécessaire du césarisme, elle ne tarda pas à se produire. L'emipre se consumait. Nous touchons au Bas-Empire, où les corporations en honneur seront celles des histrions, des gladiateurs, de astrologues, des cuisiniers.

(1) Nous verrons plus tard le même phénomène se produire en France. Les corporations, après s'être fondées dans le moyen âge en communautés indépendantes pour résister aux oppressions qui accablaient le travail, furent englobées par les édits de 1467 et de 1581 dans le système monarchique. Jusqu'à la Révolution, le travail restera un apanage royal. A ce point de vue comme à tant d'autres la monarchie française restaurera le césarisme.

DICTATURE ET CORPORATION
au Portugal

Nous empruntons au Bulletin du Service de presse de l'A.I.T. les renseignements suivants:

A la suite de la parution dans la *Gazeta* (journal officiel) des décrets-lois corporatifs, tendant à convertir les syndicats en organes de collaboration ministérielle, il s'est produit une grande agitation dans les milieux ouvriers. Agitation qui fait prévoir que la dictature, non seulement n'arrivera pas à rendre obligatoire pour le 31 décembre prochain les lois corporatives importées d'Italie, mais qu'elle va aussi risquer dans cet enjeu sa propre existence.

Depuis qu'elle a eu connaissance des projets dictatoriaux, la Confédération Générale du Travail, section portugaise de l'A.I.T., groupant dans son sein l'immense majorité du prolétariat organisé du pays, s'est préparée pour un grand mouvement national contre les dits projets. Le gouvernement veut détruire la force révolutionnaire représentée par les syndicats, sachant qu'après sept ans d'intense répression ils restent quand même les plus dangereux adversaires de la dictature.

Après leur publication dans la presse, l'organisation révolutionnaire du prolétariat redoubla d'efforts contre les décrets corporatifs. Défiant tout danger, la C.G.T. développe une grande activité contre la dictature.

Quoique les persécutions contre les militants soient intensifiées, le pays se trouve inondé de manifestes de toutes sortes, donnant au mouvement de protestation un caractère franchemnet révolutionnaire, appuyé avec enthousiasme par la généralité du prolétariat.

Pour donner une plus grande ampleur au mouvement antidictatorial et pour le rendre plus efficace, la C.G.T. invita les organisations adhérentes à l'Internationale Syndicale Rouge et à la Fédération Syndicale Internationale à participer aux travaux du Comité central du mouvement. L'organisation socialdémocrate accepta de prendre part inconditionnellement à ces travaux; quant à l'organisation communiste, ne voulant pas faire partie d'un Comité central organisé par la C.G.T., elle s'engagea néanmoins à faire la préparation nécessaire parmi ses membres pour que le mouvement soit unanimement secondé.

Dans cette situation, l'agitation nationale contre la dictature augmente chaque jour en dépit de la répression policière.

Effrayé devaent la grandeur du mouvement de protestation, le gouvernement recourt à tous les moyens pour le faire échouer: communications de presse, emprisonnements, tortures aux emprisonnés pour leur faire avouer les noms des dirigeants du mouvement, sièges des syndicats saccagés ,etc., tout est mis en oeuvre pour défaire le mouvement.

Connaissant les différences idéologiques existant entre les diverses tendances des organisations ouvrières, la dictature fit distribuer un manifeste signé par le Parti communiste combattant durement la CGT, l'accusant de vouloir conduire le prolétariat à la débâcle. Elle fit paraître ensuite un deuxième manifeste, disant que les dirigeants de la CGT gaspillaient l'argent du prolétariat dans des mouvements qui ne peuvent apporter aux travailleurs que des ennuis et des déceptions. Loin de produire l'effet escompté par les dictateurs, la manoeuvre ne tarda pas à être découverte, ce qui contribua à augmenter l'enthousiasme des ouvriers et à redoubler leur effort devant l'ennemi.

Tout le pays est intéressé dans la bataille dont l'issue doit constituer un triomphe pour les travailleurs, car la grande majorité du peuple se trouve aujourd'hui face à la dictature.

L'oeuvre financière d'Oliveira Salazar, présenté comme le « sauveur du Portugal », a ruiné totalement le pays, augmentant de plusieurs milliers le nombre des chômeurs.

L'industrie se trouve réduite à sa plus petite expression, presque paralysée par les charges fiscales et toutes sortes d'entraves.

La marine marchande attend dans les ports les mesures qui pourraient résoudre l'angoissant problème de la navigation commerciale au Portugal.

A peine travaillent quelques unités de la flotte marchande, grâce aux mesures protectionnistes du gouvernement, qui cherche à cacher ainsi les tragiques réalités de la situation.

Aux champs, des milliers de paysans chôment, se nourrissant d'herbes et vivant dans le dénuement le plus absolu sans l'espoir de trouver une solution à leur situation, qui devient plus grave à mesure que le temps passe.

D'autre part, la caste militaire voit échouer son oeuvre. Elle est, avec le clergé, la classe qui jouit des plus grands privilèges, éveillant toutes les haines du peuple affamé.

Nous ne serions pas étonnés que la lutte actuelle du prolétariat portugais contre ses oppresseurs puisse avoir des conséquences décisives pour la libération des travailleurs du joug capitaliste.

S'il fallait une preuve de plus que la fameuse Corporation vise à priver de toute défense les travailleurs pour les livrer au bon plaisir des gouvernants et des exploiteurs, nous l'aurions dans l'application que la dictature portugaise s'est empressée d'en tenter. L'écoeurante démagogie d'un Berra ne peut plus tromper personne. La Corporation signifie l'écrasement du mouvement d'émancipation des travailleurs, avec la complicité du clergé et du militarisme.

Pour les emprisonnés et exilés en Russie

On nous signale de nouveaux emprisonements d'anarchistes et de sympathisants à Odessa, à Tomsk et ailleurs.

Comme toujours ces emprisonnements sont effectués sans motif. Les verdicts sont prononcés par l'administration policière, c'est-à-dire par les organes de la Guépéou, sans traces de procès, d'instruction ou de jugement.

Sont arrêtés à Odessa les camarades Rachel Venger, F. Hexelman, I. Robinovitch et d'autres. Tous ils sont en prison depuis 8 mois déjà, sans savoir de quoi on les accuse, sans la moindre notion de ce qui les attend.

En janvier de cette année, neuf camarades ont été arrêtés à Tomsk où ils se trouvaient déjà en exil. Après sept mois de détention à la prison de Novossibirsk, trois de ces camarades furent remis en liberté, deux autres condamnés à la détention et trois derniers à un nouvel exil. Les motifs de ce remaniement? Mystère.

Les camarades Kordao, Makhonine, Koumanoff et autres arrêtés l'année dernière, à Archangel, où ils se trouvaient en exil, sont emprisonés à Verkhé-Ouralsk.

On nous signale la situation alarmante du camarade Batrak. Sorti récemment de la prison d'Archangel, il a été envoyé d'abord à Touroukhansk (Sibérie) et ensuite à Krasnoiarsk. Or sa santé est compromise par les privations à un tel point que sa vie est actuellement en danger.

Le camarade Krougloff arrêté, il y a trois ans (après six ans de prison et exil) vient de purger sa peine et s'en va en exil pour trois ans à Pavloder (Turkestan).

Jurtchinko est déporté pour trois ans à Krasnoiarsk (Sibérie).

Basil Alexandreff est condamné à trois ans de prison à Souzdal.

Nicolas Lange, sorti de la prison de Verkhné, est exilé à Krasnoiarsk.

Michel Vsevolojski et I. Chkolnikoff sont déportés à Astrakan.

F. Goloubeff, V. Kossoff, C. Loukiantchkoff, I. Salmanovitch et d'autres camarades encore, sont exilés à Saratow; V. Maloff à Koursk; Chliakhovoi et la camarade Sturmer à Birsk; V. Pikounoff et Lubarski à Oulianovski; Kouprianoff à Kazan; MM. Vedukoff et K. Orloff à Tomsk Sibérie); N. Kolotilchikoff et A. Petrossianz à Tchimkent.

Les camarades V. Khoudalei, Avdeieff (maximaliste), M. Smirnoff, E. Bermentchikoff et Charevski sont exilés à Braguino, **village perdu de la Sibérie.**

L. Blumine est déporté à Penza, T. Plotnikoff à Kohando, N. Toumanoff et Pastouehkoff à Kostroma, A. Kolemassof à Semipalatinsk.

Les camarades S. Rasine, Jean Kologrive et A. Solonovitch à Kargassok, région de Naryme, Sibérie.

V. Begoune est emprisonné à Souzdal pour trois ans.

Camarades, lecteurs,

Le Fonds de Secours a le pénible devoir d'attirer de nouveau votre attention sur le sort tragique de nos amis emprisonnés ou exilés en URSS.

Notre presse s'occupe un peu du cas de C. Petrini parce que ce camarade est connu à l'étranger. Mais il ne faut jamais oublier que, comme le dit fort bien l'Appel du Comité, ce cas n'est qu'un cas type. Des centaines d'amis languissent et se meurent dans les cachots et les contrées malsaines de l'« Empire rouge ». Il faut voler à leur secours. Il faut leur apporter le soutien fraternel, matériel et moral.

Au secours, camarades.

Le Fonds de secours russe de l'AIT

Adresse Albert de Jong, Haarlem (Holl.)

Programmes électoraux

Rien n'est plus grotesque qu'un programme électoral, à cause de sa prétention de pourvoir au bonheur de tout le monde, sans compter que les pires contradictions y fourmillent. Prenons comme exemple le programme du Parti dit démocratique.

L'union des citoyens et la collaboration des classe.

Des partis et des classes ne sauraient représenter que divisions et oppositions.

La liberté dans l'ordre.

Etrange liberté que celle subordonnée au maintien de l'exploitation de l'homme par l'homme baptisée ordre.

L'application des lois par un gouvernement fort.

Un gouvernement fort ne peut l'être qu'en opposition à un peuple faible.

La défense de la religion contre les « sans-Dieu ».

Et voilà, le Dieu tout puissant a lui-même besoin d'une défense spéciale.

La corporation soustraite à l'influence des politiciens.

Lisez: soustraite à l'influence des politiciens autres que ceux du *Journal de Genève.*

La protection de la famille et les allocations familiales.

Le système des protectorats ne s'applique qu'à des inférieurs maintenus tels. Le patronat fera payer à une partie de ses ouvriers les allocations accordées à l'autre partie.

Pour les chômeurs: remplacement de l'assistance par du travail.

Quel travail? Celui qui était propre au chômeur ou un travail exigé par l'Etat, une sorte de corvée féodale?

La défense de NOTRE agriculture et de NOTRE commerce.

Agriculture et commerce ne se développent qu'en tant qu'ils ne sont pas exclusivement *nôtres.*

L'assermentation de tous les fonctionnaires.

Un serment de plus! Fabrication en série de parjures.

Des fonctionnaires capables dans une administration simplifiée.

Pour les amis à caser le plus ou moins de capacité ne compte pas et il ne saurait plus être question de simplification administrative.

L'exclusion des communistes de toute activité publique.

L'union des citoyens formée par l'exclusion d'une partie d'entre eux.

La révocation des éducateurs marxistes.

Autre application du premier principe de l'union des citoyens! Mais, au fait, il faudra instituer des procès d'hérésie politique.

Point de dépenses sans absolue nécessité et sans contrôle sévère.

Nulle notion est plus vague que celle de nécessité surtout appliquée par ceux qui ont « la matérielle » largement assurée. Et enfin qui contrôlera les contrôleurs?